

Technip Energies remporte un contrat d'équipement propriétaire auprès de Chevron Phillips Chemical pour la première mise en oeuvre complète de la technologie de four de craquage bas-carbone

Technip Energies (PARIS :TE) a remporté un contrat d'ingénierie et de fourniture d'équipement auprès de Chevron Phillips Chemical (CPChem) pour un four de craquage bas-carbone d'une unité d'oléfines déjà existante sur son site de Sweeny, au Texas. Cette conception bas-carbone est rentable et permettra de réduire la consommation de carburant et les émissions de CO₂ d'environ 30 %.

La conception brevetée du four de craquage bas-carbone de Technip Energies se concentre sur l'amélioration de l'efficacité énergétique en utilisant un nouveau schéma de récupération de chaleur. Il inclut le préchauffage de l'air comburant et un nouveau type d'échangeur. Le projet prévoit également l'électrification d'un compresseur et l'utilisation de l'hydrogène comme combustible, permettant de réduire les émissions de carbone de l'unité existante.

Bhaskar Patel, SVP des carburants durables, de la chimie et de la circularité chez Technip Energies, a commenté : « *Dans le cadre de notre objectif de proposer des solutions nettes zéro, nous faisons de grands progrès dans la réduction des émissions liées à la production d'éthylène. La première étape pour réduire les émissions de carbone est d'optimiser l'efficacité des procédés ou de la conception. Nous nous réjouissons que Chevron Phillips Chemical ait choisi le four de craquage bas-carbone de Technip Energies pour ce projet sur son complexe de Sweeny* ».

Venki Chandrashekar, Vice-Président Recherche et Technologie de CPChem, a ajouté : « *Notre entreprise se concentre sur des initiatives et des projets rentables qui ont un impact significatif sur la réduction des émissions générées par la production des produits chimiques de base, essentiels à notre société. Nous sommes heureux de travailler avec Technip Energies pour mettre en place le four de craquage bas-carbone et progresser vers notre objectif de réduction de nos émissions de CO₂.* »

À propos de Technip Energies

Technip Energies est une société d'ingénierie et de technologies de premier plan au service de la transition énergétique, avec des positions de leader dans le Gaz Naturel Liquéfié (GNL), l'hydrogène et l'éthylène et avec une présence forte sur les marchés en croissance de l'hydrogène bleu et vert, la chimie durable et la gestion du CO₂. La société bénéficie de son solide modèle de livraison de projet, soutenu par une offre étendue de technologies, de produits et de services.

Avec une présence dans 34 pays, nos 15 000 collaborateurs sont pleinement engagés à donner vie aux projets innovants de nos clients, en repoussant les limites du possible pour accélérer la transition énergétique vers un avenir meilleur.

Les actions de Technip Energies sont cotées sur Euronext Paris. En outre, Technip Energies dispose d'un programme ADR (*American Depositary Receipt*) sponsorisé de niveau 1, avec ses ADRs négociés sur les marchés de gré à gré.

Pour plus d'informations : www.ten.com

Contacts

Relations investisseurs

Phillip Lindsay
Vice-président Relations Investisseurs
Tel: +44 207 585 5051
Email: [Phillip Lindsay](mailto:Phillip.Lindsay@ten.com)

Relations médias

Jason Hyonne
Responsable Relations presse & Réseaux sociaux
Tel: +33 1 47 78 22 89
Email: [Jason Hyonne](mailto:Jason.Hyonne@ten.com)

Information importante pour les investisseurs et les actionnaires

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives qui reflètent les intentions, les convictions ou les attentes et projections actuelles de Technip Energies (la « Société ») concernant les résultats d'exploitation futurs de la Société, les revenus anticipés, les bénéfices, les flux de trésorerie, la situation financière, la liquidité, la performance, les perspectives, la croissance anticipée, les stratégies et les opportunités, ainsi que les marchés sur lesquels la Société opère. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par les mots « croire », « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « avoir l'intention », « prévoir », « devrait », « pourrait », « peut », « estimer », « perspectives », et des expressions similaires, y compris la forme négative de celles-ci. L'absence de ces mots ne signifie toutefois pas que les déclarations ne sont pas prospectives. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, convictions et hypothèses actuelles de la Société concernant les développements et conditions commerciales futurs et leur effet potentiel sur la Société. Bien que la Société estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables au moment où elles sont émises, il n'y a aucune garantie que les développements futurs affectant la Société seront ceux que la Société anticipe.

Toutes les déclarations prospectives de la Société impliquent des risques et des incertitudes, dont certains sont significatifs ou indépendants de la volonté de la Société, ainsi que des hypothèses qui pourraient faire en sorte que les résultats réalisés diffèrent sensiblement de l'expérience historique de la Société et des attentes ou projections actuelles de la Société. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes s'avéraient incorrectes, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux énoncés dans les déclarations prospectives.

Pour plus d'informations sur les facteurs importants connus susceptibles d'entraîner une différence entre les résultats réels et les résultats projetés, veuillez consulter les facteurs de risque de la Société énoncés

dans le Rapport Financier Annuel 2023 déposé le 8 mars 2024 auprès de l'Autoriteit Financiële Markten (AFM) aux Pays-Bas et de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en France, qui comprennent une analyse des facteurs qui pourraient affecter la performance future de la Société et des marchés sur lesquels la Société opère.

Les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes inhérents et ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont faites. La Société ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouvelles informations ou d'événements futurs et ne le fera pas nécessairement, sauf dans la mesure requise par la loi applicable.
